

**ARRÊTÉ DEP-2024-072 PORTANT NOMINATION DU JURY DU BACCALAURÉAT
PROFESSIONNEL TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-93 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 février 2006 portant création du baccalauréat professionnel technicien de fabrication bois et matériaux associés ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1000 nommant les présidents de jurys aux baccalauréats professionnels ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du baccalauréat professionnel technicien de fabrication bois et matériaux associés pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris, et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Olivier PROVOT, enseignant-chercheur

Président adjoint :

Monsieur Jacques-Olivier MWINKEU, enseignant

Enseignants :

Monsieur Frédéric ADAM
Monsieur Lionel GELE

Monsieur Cyrille LEJARS
Madame Sarah ROCH

Professionnels :

Monsieur Régis VIGNON

Monsieur David GAUDICHE

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 27 juin 2024.


Frédéric MULLER